

Permettez-moi maintenant de me pencher sur les nombreux autres sujets soulevés dans le rapport du Comité.

Dérogations apportées entre les sessions au calendrier

Depuis le tout début de ses travaux, la discussion et l'approbation des modifications intersessionnelles au calendrier des conférences a demandé une attention particulière de la part du comité et des discussions importantes en ont découlé. Les États membres ont vu dans cet organisme l'instrument approprié d'importantes décisions politiques qu'il aurait été difficile, voire impossible d'adopter sans lui. Ainsi, cette année, l'étude des arrangements en vue de la Conférence des Nations Unies pour l'établissement de l'ONUDI en institution spécialisée a été à la fois opportune et fructueuse. D'autre part, malgré l'importante incidence financière des dérogations intersessionnelles approuvées par le Comité, aucun crédit supplémentaire n'avait été sollicité au moment de l'adoption du rapport. Les données financières figurent à l'Appendice VI du rapport du Comité, aux pages 125 et 126. L'analyse et la détermination de l'incidence financière d'une dérogation au calendrier ont suscité certains problèmes. A l'avenir, le Secrétariat devra fournir à cette fin une ventilation normalisée des coûts afférents aux décisions du Comité, ce qui permettra une analyse plus poussée du facteur "coût". Par ailleurs, le Comité ne s'est pas encore penché sur l'économie réalisée du fait d'une annulation ou d'un report de réunion. L'expérience a montré que les renseignements d'ordre financier fournis par le Secrétariat aux différents utilisateurs comme le CCQAB ne servent pas forcément les buts du Comité des conférences. Il importe en outre de se pencher non seulement sur les frais ou les économies afférents aux conférences proprement dites, mais aussi sur les autres dépenses ou économies réalisées en raison d'une dérogation. Il faudra examiner toute cette question plus en détail.

Calendrier des conférences

L'étude du calendrier des conférences pour 1978-1979 a de nouveau suscité des discussions au sujet du lieu de la réunion du Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Dans ce contexte, les données financières fournies, malgré leur précision, ont porté ma délégation à croire que les conclusions tirées dans le rapport étaient trompeuses. Les divergences de vue entre le Comité des conférences et le Comité de l'espace extra-atmosphérique sont peut-être dues en partie à l'information préalablement fournie lors du processus décisionnel. L'expérience montre que le Comité peut contribuer à éclairer certaines questions complexes relatives aux conférences; c'est d'ailleurs là l'une des principales raisons pour laquelle ma délégation souhaiterait que l'Assemblée générale adopte une résolution, semblable à celle prise par le Conseil économique et social cet été, qui veillerait à ce que les conseils du Comité des conférences aient une incidence privilégiée sur les décisions visant à modifier le plan des conférences adopté par l'Assemblée. Les décisions prises dans l'optique limitée des organes subsidiaires spécialisés se sont trop souvent révélées contraires à l'intérêt plus général des États membres, comme en fait